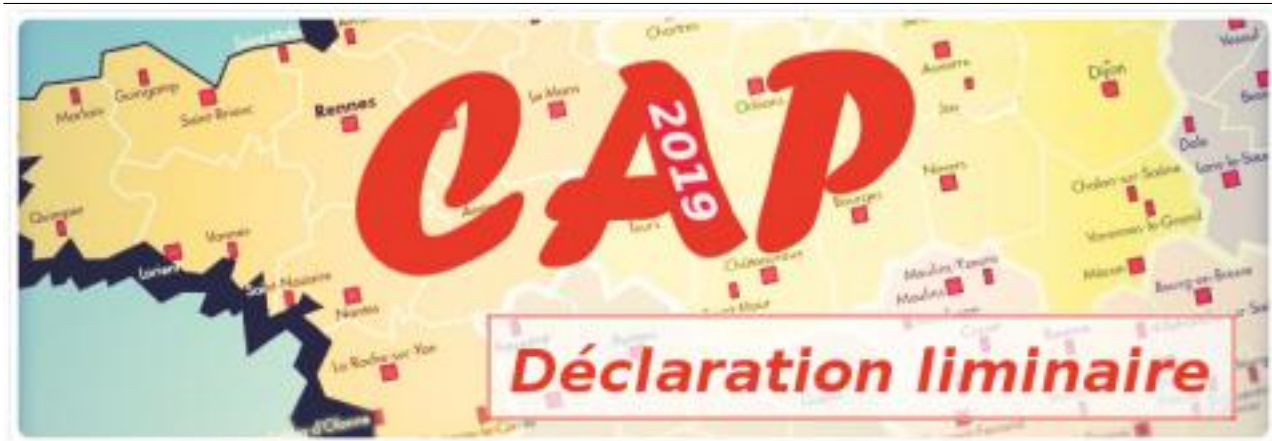




Le climat social de ce pays continue de se dégrader. Quand certains souhaitent nous faire quitter l'ancien monde pour nous propulser dans une « start up nation » illustrée par Ken Loach dans son film « moi, Daniel Blake », la contestation continue de prospérer.

.. /..

La réforme des règles de mutation engagée par la Direction Générale au détriment des agents semble porter ses fruits. Un nombre significatif d'agents renoncent à faire une demande de mutation ou sont empêchés de le faire pour cause de délai de séjour. Ainsi, le nombre de mutations pour convenances personnelles diminue, il passe, à effectif sensiblement constant, de 4243 en 2018 à 3088 cette année.

Il reste encore 16 inspecteurs affectés d'office cette année contre 17 l'année dernière, 1 relation-stagiaire, une Liste d'Aptitude et 15 Examen Professionnel.

La CGT rappelle sa position contre les affectations d'office en général même si nous reconnaissons que certains collègues ont établi des demandes de mutation trop peu étayées. Contrairement aux années précédentes, le grand gagnant n'est plus le département du 93 mais la Dircofi Ile-de-France avec 11 « malheureux élus » auxquels on peut ajouter 41 inspecteurs stagiaires.

Il y a 14 départements fermés contre 20 l'année dernière.

Signe de la mauvaise qualité de ce mouvement, il n'y a aucune arrivée en liste normale sur la Martinique depuis 2014 ainsi que sur la Guadeloupe et la Réunion.

On peut aussi préciser que 3 départements sont fermés depuis 2017 au moins, la Lozère, la Haute-Marne et le Tarn-et-Garonne.

Ce mouvement confirme que, désormais, sans priorité, ou une très grande ancienneté : point de mutation...

Quand nous parlons de priorité, nous pensons évidemment aux rapprochements de toute sorte, aux situations sensibles ou sociales, etc.

La CGT s'est élevée vivement contre l'instauration d'un mouvement spécifique pour les inspecteurs stagiaires lors de sa création. Nous avons dénoncé, en dehors des sujets purement formation sur lesquels il y aurait beaucoup à dire, le caractère discriminatoire de ce mouvement et son inutilité alors que le mouvement unique titulaires/stagiaires n'était pas remis en cause par les agents.

Ces réserves demeurent pertinentes et sont accentuées par la chronologie des deux mouvements. Pour une affectation au premier septembre 2019, des stagiaires se retrouvent ainsi à occuper des

postes auxquels des agents titulaires pouvaient prétendre. Cela a généré beaucoup d'interrogations et un ressentiment important lors de la publication du mouvement A.

De plus, la CGT est attachée à ce que les inspecteurs, en première affectation, puissent exercer sur un premier poste correspondant à la filière dans laquelle ils ont été formés et sont soumis à un délai de séjour. Nous demandons donc à ce que la direction générale soit attentive à ce que les directions locales respectent ces règles.

../.. suite pièce à télécharger

fichiers:



[Télécharger 19_05_13_dl_capn_mutation.pdf](#) (115.56 Ko)

Colonne de droite publique: [En direct des CAP Nationales](#)

Public: [Mobilité](#)
[CAP A](#)

- [-A](#)
- [+A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
